

MAIRIE DE ST JEAN DE MARUEJOLS ET AVEJAN
37 route Nationale
30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan

ARRETE MUNICIPAL N°32 -2025

Le Maire de Saint-Jean de Maruéjols-et-Avéjan,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

Vu le code de la santé publique et notamment son article L1336-1,

Vu la demande du propriétaire-exploitant du camping de l'Oliveraie,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre dans les réjouissances et cérémonies publiques, et de prescrire toutes les mesures convenables pour ne pas générer de nuisances,

A R R E T E

Article 1 : Le propriétaire-exploitant, M. BENOIT Gérard, du camping de l'Oliveraie, au 300 ch. de la Guinguette, est autorisé à organiser des soirées de « Bienvenue des Campeurs » les jours suivants :

- Mardi 15 juillet 2025
- Mardi 22 juillet 2025
- Mardi 29 juillet 2025
- Mardi 5 août 2025
- Mardi 12 août 2025
- Mardi 19 août 2025
- Mardi 26 août 2025

Article 2 : Le bruit généré lors de ces soirées devra impérativement cesser à 0 h 30.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- La Gendarmerie de Barjac,
- A l'intéressé.



Fait à Saint-Jean de Maruéjols-et-Avéjan,
Le 24/06/2025

Le Maire
T. DAUBLON